

TERMES DE REFERENCE POUR LA REALISATION D'UNE  
ASSISTANCE TECHNIQUE SUR :

- LA GESTION ET L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'EAU  
ET DU SYTÈME D'IRRIGATION EN HORTICULTURE  
FAMILIALE.

**MAURITANIE**

**Projet:**

***“ Dynamisation du secteur horticole familial résilient dans 4 Communes de  
Trarza. Mauritanie”  
Financé par AECID (16-PR1-1944)***

CERAI  
Aout 2017

## Contenu

I. CONTEXTE .....	3
II. OBJECTIFS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE .....	4
III. ACTIVITES A REALISER ET PRODUITS ATTENDUS .....	4
IV. METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL .....	5
V. PROFIL DU FORMATEUR (TRICE) OU DE L'EQUIPE DE FORMATEURS .....	6
VI. CONDITIONS DE L'OFFRE.....	6
VII. PREMISSES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE .....	7
VIII. COORDINATION ET SUPERVISION .....	8
IX. DUREE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	8
X. CONDITIONS DE L'OFFRE.....	8
XI. ECLAIRCISSEMENTS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....	8
XII. EVALUATION DES OFFRES ET DEBUT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	8

## I. CONTEXTE

Le Centre d'Études Rurales et d'Agriculture Internationale (CERAI) et son partenaire en Mauritanie, l'Association Mauritanienne pour l'auto développement (AMAD), informent du processus de sélection pour la réalisation d'une assistance technique concernant la gestion et utilisation rationnelle de l'eau et du système d'irrigation dans la région de Trarza, Mauritanie.

Afin d'augmenter la production agricole, le modèle de la révolution verte a été très largement appliqué en Mauritanie, combiné à une augmentation des superficies destinées à des monocultures ainsi que l'usage importante de produits agrochimiques, causant une perte de fertilité, l'appauvrissement et la dégradation des sols et favorisant le Développement de maladies et ravageurs plus résistants. Le modèle actuel auquel se combine une augmentation importante de la population et de la pression sur les terres met en danger l'écosystème et ses capacités à alimenter la population. Avec l'introduction et le renforcement de l'agroécologie, il est recherché, non pas une augmentation de la superficie cultivée mais une amélioration de la valeur ajoutée par superficie et de la durabilité.

Le potentiel d'irrigation lié aux eaux du Fleuve Sénégal en Mauritanie est estimé à 135 000 ha. La superficie aménagée est inférieure à 40 000ha, desquels seulement la moitié est cultivée chaque année. Les casiers rizicoles représentent environ 80% de la superficie cultivée. Le reste de la superficie est cultivée avec du maïs, sorgho, légumes et quelques fruitiers, en polyculture. Les jardins maraîchers augmentent de façon constante et représentent un moyen de diversification des ressources. Mais, le riz étant la culture dominante et le manque de longue tradition horticole, la production des jardins maraîchers reste faible et peu durable. De plus, la non maîtrise de la gestion de l'eau représente un frein au développement des activités horticoles pour les exploitations familiales pour différentes raisons :

- difficulté d'accès aux terres proche du fleuve
- Difficulté d'accès aux équipements d'irrigation, principalement pour les femmes
- Gestion de l'eau très influencée par les techniques utilisées pour le riz qui peuvent influencer les cultures horticoles,
- Problèmes liés à la salinité

Cette assistance technique se réalisera dans le cadre du projet "***Dynamisation du secteur horticole familial résilient dans 4 Communes de Trarza, Mauritanie***" financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale et Développement (AECID).

Le projet prétend contribuer à améliorer la résilience des communautés paysannes de la Vallée du fleuve Sénégal. L'objectif spécifique étant de dynamiser un secteur horticole familial résilient dans 4 communes (Tekane y Lexeiba - Moughataa de R'Kiz), Rosso et Jidr El Mohguen - Moughataa de Rosso) de la Région de Trarza (Mauritanie).

Le projet vise entre autres à atteindre les résultats suivants :

- (R1) Renforcer les capacités techniques en agroécologie de producteurs et productrices et faciliter l'adaptation et l'adoption des techniques proposées.
- (R2) Renforcer le tissu social et les organisations de producteurs horticoles.
- (R3) Sensibiliser la population des villages d'intervention sur les thématiques liées à la souveraineté alimentaire.
- (R4) Améliorer l'intégration au niveau territorial des acteurs de la filière maraîchère familiale.

L'assistance technique s'intègre dans les activités liées au résultat 1.

## II. OBJECTIFS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.

### ➤ **Objectif 1 : Diagnostic/évaluation des systèmes actuels d'irrigation**

Dans un premier temps, dans l'objectif de permettre à CERAI et AMAD d'évaluer les avancées actuelles au niveau de l'irrigation dans les exploitations maraîchères familiales et au consultant d'ajuster le contenu de sa formation, un diagnostic/évaluation rapide de la gestion et des systèmes actuels d'irrigation sera réalisé.

### ➤ **Objectif 2 : Renforcement des capacités en gestion de l'eau et utilisation du système d'irrigation**

L'objectif principal est de **former 20 promoteurs** (15 hommes et 5 femmes) de l'agroécologie pratiquant le maraîchage familial des communes de Tekane, Lexeiba, Rosso et Jidr El Mohguen en gestion rationnelle de l'eau et du système d'irrigation. Cette formation appliquée au contexte et ressources locales doit permettre d'améliorer le niveau de production et la durabilité du maraîchage de la région. Les leaders locaux participants à la formation seront sélectionnés en fonction de leurs capacités en tant que maraîchers et leaders et de leurs intérêts démontrés pour les techniques agro écologiques et la transmission de connaissances.

## III. ACTIVITES A REALISER ET PRODUITS ATTENDUS

Les indications suivantes ont données à titre indicatif et devront être compléter/ajuster par le/la consultant(e) dans sa proposition technique.

### ➤ **Objectif 1 : Diagnostic/évaluation des systèmes actuels d'irrigation**

- Préparation/ajustement de la méthodologie du diagnostic
- Visites de parcelles maraîchères familiales
- Restitution première conclusion du diagnostic sur le terrain
- Réalisation d'un rapport du diagnostic

Incluant méthodologie, agenda, liste des personnes rencontrées, photos, observations, conclusions et recommandation.

### ➤ **Objectif 2 : Renforcement des capacités en gestion de l'eau et utilisation du système d'irrigation**

- Elaborer et réaliser des rappels théoriques sur les bases de la gestion de l'eau et utilisation du système d'irrigation (le consultant/formateur adaptera les thématiques aux observations réalisées durant le diagnostic) :

- Elaboration et réalisation de travaux pratiques.

Les travaux pratiques comme les points théoriques seront réalisés dans les parcelles des producteurs et productrices.

- Réalisation d'un rapport final de la formation

Incluant l'agenda de la formation, méthodologie et contenu de la formation, les listes des participants, le matériel et documents utilisés lors de la formation, photos, évaluation de satisfaction de la formation par les élèves et évaluation des connaissances acquises par les élèves, recommandations.

La formation sera réalisée en 1 groupe de 20 productrices et producteurs qui recevront un minimum de 4 jours de formation.

Outre la formation, le consultant/formateur peut proposer des visites d'accompagnement individualisé aux leaders participants à la formation afin de compléter le renforcement des capacités.

## IV. METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

### 4.1 Période de terrain

La durée de la période de terrain, dans la région de Trarza, recommandée est comprise entre 10 jours et 1 mois et devra être réalisée entre octobre 2017 et janvier 2018. La réalisation de la formation devra s'adapter aux disponibilités des bénéficiaires et des époques de l'année les mieux adaptées. Outre le temps passé au niveau local, il faut compter une période de préparation avant la réalisation de la formation et un temps de réalisation des rapports suite à l'assistance technique.

### 4.2 Méthodologie

- Le formateur/consultant doit élaborer une proposition méthodologique dans laquelle sera détaillée la méthodologie de réalisation du diagnostic et du renforcement de capacités en tenant en compte les indications présentées dans les TdRs.
- Le formateur/consultant adaptera sa méthodologie et les pratiques et cours en fonction des conditions locales.
- Lors des travaux pratiques et du diagnostic, une dynamique participative devra être mise en place entre les participants et Le formateur/consultant à partir des expériences observées et vécues au niveau local.
- Des rapports finaux seront élaborés selon les indications mentionnées préalablement.

### 4.3 Plan de travail

Le plan de travail sera proposé par l'équipe de formation à travers de l'offre technique. De façon générale il faut considérer que le plan de travail devra comprendre :

- Etude préliminaire pour préparation du diagnostic et formation
- Période de terrain, de réalisation du diagnostic et formation
- Elaboration et présentation des rapports finaux

Pour chacune des phases, le plan de travail doit détailler les tâches à réaliser et les délais prévus. Il faudra aussi joindre un chronogramme prévisionnel, qui, par la suite, devra être accordé/ajusté entre CERAI/AMAD et le consultant/formateur.

La date limite de remise du rapport final sera remis au maximum le 15 février 2018 (compris le temps d'envoi d'une première version au CERAI et l'élaboration du rapport final prenant en compte les apports de CERAI/AMAD). Cette sera ajustée en fonction des dates proposées de mission de terrain.

## V. PROFIL DU FORMATEUR (TRICE) OU DE L'EQUIPE DE FORMATEURS

Les formateurs/experts devront présenter les compétences suivantes :

- Expérience professionnelle démontrée en agroécologie et production maraîchère.
- Connaissances pratiques et théoriques de l'agroécologie appliquée au maraîchage,
- Expérience professionnelle démontrée en systèmes d'irrigation.
- Connaissances pratiques et théoriques en gestion de l'eau et système d'irrigation,
- Expérience en formation, vulgarisation et animation d'ateliers pratiques.
- Expérience en réalisation de diagnostic agricole
- Expérience de travail direct avec agriculteurs et agricultrices familiaux
- Disponibilité pour se déplacer en Mauritanie
- Capacités de réaliser les formations en français
- Connaissance et affinité avec les valeurs du CERAI

De plus, seront valorisés les points suivant:

- Bonne capacités d'adaptation au contexte local et capacité de travail en équipe multidisciplinaire
- Personne dynamique, facilité et goûts pour le travail agricole et avec les différents acteurs impliqués
- Autonomie
- Connaissances de l'Afrique de l'Ouest et Maghreb

## VI. CONDITIONS DE L'OFFRE

### PRESENTATION DES OFFRES

Les offres devront être envoyées par courriers électroniques aux adresses suivantes:

[laura.darphin@cerai.org](mailto:laura.darphin@cerai.org)

[abouabdoulaye.ba@cerai.org](mailto:abouabdoulaye.ba@cerai.org)

[arantxa.garcia@cerai.org](mailto:arantxa.garcia@cerai.org)

**Date limite : 7 septembre 2017**

### CONTENU DE L'OFFRE

Les offres doivent comprendre deux parties séparées qui incluent les documents suivants :

#### **PARTIE 1 : proposition technique**

L'offre technique devra comprendre la planification technique qui permettra d'atteindre les objectifs de façon efficiente. Elles devront présenter au minimum :

- Chronogramme des activités

L'offre devra inclure un chronogramme, dans lequel seront reflétés de façon claire toutes les activités importantes, ainsi que les délais et les dates prévisionnelles auxquelles se réaliseront ses activités.

- Résumé méthodologie proposée
- Principaux contenus proposés pour la formation
- Profils de formateurs

Les Curriculum Vitae des différents membres de l'équipe devront être joints à l'offre technique.

## **PARTIE 2 : PROPOSITION FINANCIERE**

La proposition financière doit regrouper tous les frais relatifs à la réalisation de l'assistance technique que ce soit des frais réalisés sur les lieux de formations ou durant les périodes antérieures ou postérieures aux formations du ou des formateurs (trices) : honoraires, transport jusqu'à Rosso, logement, alimentation, procédures administratives, , ...).

Une fois à Rosso (capitale région de Trarza), le transport de Rosso aux villages de formation sera pris en charge par l'équipe du projet AMAD/CERAI.

Le document remis devra représenter la valeur totale de l'AT (toute charge comprise) avec ou sans les détails des lignes budgétaires. La présentation d'un budget détaillé sera valorisée positivement.

## **VII. PREMISSES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE**

Il est attendu de l'équipe de formateurs un comportement éthique et professionnel qui s'articule autour de :

- **Anonymat et confidentialité** des personnes qui fournissent de l'information.
- **Responsabilité.** Le consultant principal responsable de la prestation de service devra garantir la qualité de ce dernier et être responsable du travail élaboré, La documentation élaborée durant l'assistance technique sera propriété du CERAI.
- **Incidences/Incidents.** Dans le cas d'apparitions de problèmes durant la réalisation du travail, ceux-ci devront être communiqués immédiatement à la personne de référence de CERAI. Dans le cas où cela ne sera pas fait, l'existence de ces problèmes ne pourra en aucun cas justifier la non obtention des résultats attendus et présentés dans ces TdRs.
- **Véracité de l'information.** Il correspond aux formateurs/consultants de garantir la véracité de l'information, il sera en dernière instance responsable de l'information présentée dans le rapport final. L'équipe de consultants devra assurer la qualité au cours des différentes étapes, au niveau technique, méthodologique, travail de terrain, dynamisation des formations et relations avec les participants...
- **Remise des rapports :** dans le cas de retard pour la remise finale des rapports ou de qualité manifestement inférieure aux prévisions faites avec CERAI, le rapport ne sera pas accepté jusqu'à ce que les corrections correspondantes soient faites.
- **Auteurs et publication**  
Les résultats, matériel pédagogique ou autres documents élaborés à partir de l'AT, une fois consolidés par AMAD/CERAI, sera propriété de ces 2 entités et seulement ces dernières pourront utiliser le matériel résultant du travail de l'AT pour sa reproduction et son usage privé, en nommant de façon systématique le contexte de réalisation et l'auteur.

## VIII. COORDINATION ET SUPERVISION

La supervision du travail sera à la charge de l'équipe de coordination AMAD/CERAI désignée à cet effet.

## IX. DUREE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Les dates exactes seront déterminées entre l'équipe de consultants, CERAI et AMAD.

## X. CONDITIONS DE L'OFFRE

Le consultant ou équipe de consultants/formateurs signeront un contrat avec le CERAI en accord avec ce qui est établi par la loi espagnole ou avec AMAD en accord avec ce qui est établi par la loi mauritanienne.

## XI. ECLAIRCISSEMENTS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En cas de besoin, des informations complémentaires concernant l'élaboration des propositions, s'adresser par courrier électronique à :

[laura.darphin@cerai.org](mailto:laura.darphin@cerai.org)

[arantxa.garcia@cerai.org](mailto:arantxa.garcia@cerai.org)

[abouabdoulaye.ba@cerai.org](mailto:abouabdoulaye.ba@cerai.org)

## XII. EVALUATION DES OFFRES ET DEBUT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Le consultant principal recevra la communication dans un délai maximum de 15 jours à partir de la date limite de présentation des offres.

Le contrat entrera en vigueur à partir de la date fixée entre les différentes parties.